

1505 (4 FÉVRIER).

Défense à Nicolas de Russanges et à Philippot Cotin, monnoyer, de graver et frapper des jetons pour n'importe qui.

Immédiatement après, les 10 février, 13 mars, cet ordre est contrevenu.

(A. N. Reg. Z, 1<sup>o</sup>, 7.)